

Courrier de la Marche N° 11

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Aussi en dossier attaché PDF.

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez bien que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail

Amicalement

Marche mondiale des femmes, tel 01 44 62 12 33, Fax : 01 44 62 12 34

Site de la Marche mondiale : <http://www.ffq.qc.ca/marche2000>

I) Bulletin Marche Mondiale des Femmes - Mai 2002

II - RAPPEL : IMPORTANT

III) Amina Lawal, sauvée de la lapidation

IV) Excision : soutien à Sérénade Chafik

V) Femmes, solidarité et internet : 1er round

I - Bulletin Marche mondiale des Femmes - Mai 2002

En fichier PDF, le dernier bulletin de la Marche Mondiale des Femmes avec un article de fond intitulé "**Le G8 et les femmes : deux mondes à part**" qui se concentre principalement sur le sujet de la réunion concernant le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA), un enjeu extrêmement important pour les femmes africaines et sur lequel trop peu d'information sont disponibles. Les 26 et 27 juin 2002, le G8 se réunit à Kananaskis en Alberta, Canada.

II - RAPPEL : IMPORTANT

L'association SOS Tous Petits (association de Xavier Dor qui organise des commandos anti-avortement devant les hôpitaux et maternités) fait un rassemblement le samedi 8 juin à proximité de l'hôpital Baudeloque et de sa maternité.

Le collectif National pour les Droits des femmes (SOS Sexisme, Prochoix,) exige l'interdiction de ce rassemblement, conformément à la loi Neiertz sur le délit d'entrave et à la loi du 4 juillet qui la renforce et appelle à un contre-rassemblement :

- Pour une réelle application de la loi sur le délit d'entrave à l'IVG
- Contre les commandos anti-avortement
- Pour le droit de disposer librement de son corps et de sa vie

SAMEDI 8 JUIN 14h

angle rue Henri Barbusse et Boulevard Port Royal

Métro Port Royal

III) Amina Lawal, sauvée de la lapidation

Le Tribunal islamique de Funtua (au nord du Nigéria) a ordonné hier la libération de Amina Lawal, 30 ans, condamnée à mort par lapidation pour adultère le 22 mars par le tribunal de Bakori, après avoir avoué avoir eu un enfant hors mariage. Amina avait été arrêtée le 4 mars 2002 après avoir été dénoncée par son beau-père au chef du village et condamnée trois jours avant l'acquiescement de Safiya.

Suivant l'argumentation des avocats d'Amina Lawal, la Cour a reporté l'exécution de la jeune femme, décidant qu'elle mourait une fois que son enfant, fruit de sa relation adultère serait sevré. Le bébé, qui est né plus de neuf mois après le divorce de sa mère, serait âgé de cinq mois. Ce qui devrait permettre à l'accusée, actuellement libérée sous caution, d'échapper à la lapidation jusqu'en janvier 2004.

Le gouvernement fédéral du président Olusegun Obasanjo a déclaré la charia contraire à la Constitution et a appelé les Etats du Nord à faire preuve de modération.

IV) Excision : soutien à Sérénade Chafik

Octobre 1998, informée des risques d'excision encourus par sa fille Laïla, Sérénade Chafik, française mais née en Egypte, a saisi la justice française pour préserver sa fille de cette mutilation sexuelle (coutume pratiquée en Egypte sur 90 % des femmes). Sous la pression de la diplomatie égyptienne, le Tribunal des Affaires Familiales la déboute en s'appuyant sur le Code de la Famille égyptien qui ne reconnaît aucun droit aux femmes.

Elle décide alors de mener une lutte pour faire valoir ses droits et préserver l'intégrité physique de sa fille.

Deux fois, le président égyptien est intervenu contre elle. Il est vrai qu'elle a dévoilé la situation que vivent les femmes en Egypte. A travers l'histoire de Laïla, le gouvernement égyptien ne veut surtout pas qu'une tribune soit saisie pour dénoncer les violences faites aux femmes, que ce soit l'excision ou le Code de la Famille. Des banques, des grosses entreprises appartiennent à des intégristes. On comprend que le pouvoir leur fasse des concessions ! Et les plus faciles à faire touchent aux droits des femmes car elles ne représentent pas de force économique. Aujourd'hui, 70 % des femmes sont analphabètes et illettrées (études statistiques publiées en mars 96 par l'Union des Femmes Progressistes en Égypte). Elles sont de plus en plus nombreuses à vivre dans la misère, après veuvage ou répudiation. Une femme ayant des relations hors mariage risque 5 ans de prison pour prostitution ! Le père seul (ou sa famille), a l'autorité parentale, c'est lui qui décide du mode de garde, des droits de visite..."Je me suis remariée au Caire, et comme en Égypte, seul le mariage religieux est possible, mon futur époux français a dû se convertir à l'islam. Il me protégeait ainsi de l'apostasie, par laquelle j'encourais la peine de mort, en cas de mariage avec un non musulman ! ", témoigne Sérénade.

La justice française lui a accordée le 12 mars 1999 un droit d'hébergement sur sa fille Laïla, pour la période des vacances d'été, à appliquer en France dès l'année 2000. Les juges ont estimé que c'était une garantie suffisante contre le danger que représente l'excision. Selon eux, il lui serait alors possible de vérifier l'intégrité physique de Laïla. Devant le tribunal, le père de Laïla s'était alors engagé à respecter cette décision.

Or, celui-ci, au nom de la Charia (loi islamique), depuis 4 ans se moque de ses engagements. Les Ministères des Affaires Etrangères et de la Justice semblent subitement frappés de mutisme alors qu'ils n'ont pas hésité, le 22 mars 1999, sous la pression du président égyptien, à renvoyer la fille Laïla en Egypte sans s'assurer, ni de sa sécurité ni de l'application du droit d'hébergement de Sérénade.

En septembre 2000, elle a porté plainte au Parquet de Nantes contre le père pour non-présentation d'enfant. Le 14 mai 2002, le procureur a reconnu la responsabilité du Parquet dans cette injustice. Le Tribunal Correctionnel a condamné le père de Laïla à deux ans de prison ferme, lui donnant alors raison. Reste maintenant à traduire cette décision dans les faits .

Aussi, se fondant sur ce jugement, elle compte mener une action auprès des politiques pour qu'ils appliquent la loi et qu'ils fassent pression, comme ils auraient dû le faire depuis bien longtemps, sur le gouvernement égyptien. Elle choisit une pression médiatique le samedi 22 juin à Paris, devant l'Elysée, afin d'obtenir un interlocuteur.

Sérénade demande de l'aide logistique : Soutien d'associations, Contacts sur Paris

Un Minibus sera organisé pour le départ de Nantes

Contactez-la au 02 51 11 08 66 ou bien par mail serenade.chafik @wanadoo.fr

Pour en savoir plus: <http://www.penelopes.org>

V) Femmes, solidarité et internet : 1er round

femmes-actives.org : le premier site de Femmes en Réseau voit le jour !

Le 18 juin prochain, la coopérative Femmes Actives, située à St-Denis, bénéficiera d'un outil qui rend leur activité mais aussi leur choix de pratique d'une économie au service des personnes, l'économie solidaire, plus visible. Créé par les Pénélopes, ce site internet va ainsi permettre à ces femmes, regroupées en réseau, de poursuivre le développement économique de leur structure, en échangeant recettes, savoir-faire, difficultés et réussites..., tout en gardant leur objectif fondateur : cultiver un lien social durable. Ce nouveau site représente la première pierre de la construction du Réseau international Femmes et économie solidaire, lancé par les Pénélopes le 13 avril dernier lors de l'anniversaire de leur propre web.

Venez donc découvrir cette première étape, mardi 18 juin à l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts dès 9h30 autour d'un petit-déjeuner solidaire.

Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts

Médiathèque/CID, Palais des études, escalier de droite, 1er étage

14, rue Bonaparte, 75006 Paris - Métro : Saint Germain des Prés
Pour plus d'informations: Les Pénélopes, 6 rue Pinel, 75013 Paris
Tél.: 01 44 24 14 43
info@penelopes.org - www.penelopes.org